



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
ET DE
L'ALIMENTATION

**DECISION RELATIVE A LA COMPOSITION
DU COMITE TECHNIQUE REGIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Occitanie,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2011-1035 du 30 août 2011 relatif à certains comités techniques institués au sein du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 27 juin 2011 modifié portant institution des comités techniques au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;
- Vu la circulaire DGAFP du 22 avril 2011 d'application du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu les résultats de la consultation des personnels du 4 décembre 2014 ;
- Vu les décisions relatives à la composition du comité technique régional de l'enseignement agricole public de Midi-Pyrénées du 30 janvier 2015 et du 9 septembre 2016 ;

Décide :

1°) La composition du comité technique régional de l'enseignement agricole de Midi-Pyrénées est modifiée comme suit :

a) Représentants de l'Administration

- Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie ou son représentant
- Le Chef du SRFD ou son représentant

b) Représentants des personnels

* Au titre du FSU-SYAC/CGT

Membres titulaires

- GAUTIÉ Olivier, EPLEFPA Toulouse-Auzeville
- Mme VERDIER Sylvie, EPLEFPA Vic-en Bigorre
- M. ARBERET Ludovic, EPLEFPA Vic-en-Bigorre
- Mme MOLINIER Stéphanie, EPLEFPA Villefranche-de-Rouergue
- Mme PUJOS Anne, EPLEFPA Toulouse-Auzeville
- Mme FANJEAU Sylvie, EPLEFPA Pamiers
- Mme COUFFIN Nicole, EPLEFPA Saint-Affrique

Membres suppléants

- M. KORDEK Jean-François, EPLEFPA Tarn
- Mme LORRAI Corine, EPLEFPA Tarn-et-Garonne
- M. ROCH Michel, EPLEFPA Tarn-et-Garonne
- Mme BAÏTICHE Nadia, EPLEFPA Auch
- M. MARTIN Olivier, EPLEFPA Villefranche-de-Rouergue
- Mme MOURAAS Séverine, EPLEFPA Mirande
- Mme DAIRÉ Christine, EPLEFPA Tarn-et-Garonne

* Au titre de l'UNSA

Membre titulaire

- Mme ALMEDA Lydie, EPLEFPA Auch
- M. LEMAIRE Franck, EPLEFPA Saint-Affrique

Membre suppléant

- Mme LATIL Claire, EPLEFPA Tarn
- M. GREZES Yves, EPLEFPA Saint-Affrique

* Au titre de Force Ouvrière

Membres titulaires

- M. CHARASSE Emmanuel, EPLEFPA Tarn

Membres suppléants

- Mme HÉBERT Ophélie, EPLEFPA Tarn

Fait à Montpellier, le 30 mai 2017

**Le Directeur Régional de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt**


Pascal AUGIER